

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 490

23 février 2015

SOMMAIRE

ABC Container G.m.b.H.	23519	Fuelsco	23499
Altisource Portfolio Solutions S.A.	23489	green benefit	23480
AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l.	23508	Henderson Gartmore fund	23477
Amundi RE Property FCP-FIS	23508	IT'n'B S.à r.l.	23494
Antarès Capital	23477	Kempen International Funds	23478
Apollo Portland EU II S.à r.l.	23489	Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l. ..	23520
Astron Group Technologies S.A.	23479	KSK IVV	23507
Bici-Tec S.à r.l.	23481	LSF6 Rio S.à r.l.	23475
Buzzr S.A.	23481	Mare Foundation	23497
Capital International Fund	23496	Maunaloa Investment SA	23483
Carlo Tassara Assets Management S.A.	23519	MBERP II (Luxembourg) 23 S.à r.l.	23484
Danske Invest Allocation	23478	Montefiore S.A.	23520
DIS Investments Holding S.à r.l., SPF	23490	Montis Construct Sàrl	23520
DL Partners Opportunities Fund SCA SI- CAV SIF	23480	Parker Hannifin Europe S.à r.l.	23485
Dory 4 S.à r.l.	23489	Peralva S.à r.l.	23493
DS Création S.à r.l.	23490	PricewaterhouseCoopers	23485
Eleven Friends Luxembourg	23491	PricewaterhouseCoopers Training Admi- nistration Service Centre S.à r.l.	23486
Esso Luxembourg	23499	Regulux S.à r.l.	23487
Euroblick Holding S.A.	23476	Rumin Sàrl	23488
Euomena Investments S.à r.l.	23492	Trellinvest S.A.	23475
European Charter Services S.A.	23492	Trustec S.A.	23476
European Directories GP	23492	Veiner Pabeierkest Sàrl	23474
Finpadana International S.A.	23476	Venfor S.à r.l.	23493
Focused Fund	23479	Venus MP S.à.r.l.	23493
Fontaine de France II S.à r.l.	23475	VWR International Europe S.à.r.l.	23493
		WGZ-ED	23480

Veiner Pabeierkest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.796.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausend vierzehn, den einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Pierre PROBST, Notar mit Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

1) Madame Monique FELLENS, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg am 13. Oktober 1974 (matr: 1974 10 13 129 04), Ehefrau von Herrn Steve Eberhardt, wohnhaft in L-9452 Bettel, 1, am Breckefeld;

2) Madame Anja BECKER, Frisörin, ledig, geboren in Trier am 29. Mai 1990, wohnhaft in D-54675 Roth, Ourtalstrasse 83;

Welche Komparenten, vertreten wie angegeben, den amtierenden Notar ersucht, folgende Erklärungen zu beurkunden:

- dass sie die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VEINER PABEIERKEST SARL" sind, mit Sitz in L-9420 Vianden, 21, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 166.796, gegründet zufolge Gründungsurkunde aufgenommen am 2. Februar 2012 durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 766 des 22. März 2012,

1) dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.-) beträgt und eingeteilt ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.-).

2) dass die Komparenten alleinige Eigentümer der genannten Gesellschaft sind und erklären die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

- Dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, die Komparenten sich als Liquidatoren ernennen und erklären dass alle Passiva der Gesellschaft bezahlt sind und die Liquidationskosten provisioniert sind.

- alle Aktiva und noch nicht bekannten Passiva auf die Komparenten als einzige Eigentümer sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichten, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;

- Dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;

- Dass allen Verwaltern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;

- Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem amtierenden Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Monique FELLENS, Anja BECKER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 2 janvier 2015. Relation: DAC/2015/22. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 17. Januar 2015.

Référence de publication: 2015010294/51.

(150010874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 456.375,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

Le 7 janvier 2015, l'associé unique de la Société (i) a pris acte de la démission de M. Michael Duke Thomson, en tant que gérant A de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et (ii) a approuvé la nomination comme gérant A de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2015, de:

- M. Patrick Steinhauser, né le 21 avril 1975 à Baden-Baden (Allemagne), résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Il résulte de ce qui précède, qu'avec effet au 1^{er} janvier 2015, le conseil de gérance de la Société est constitué des gérants A suivants, élus pour une durée indéterminée:

- M. Patrick Steinhauser, gérant A;
- M. Philippe Detournay, gérant A; et
- M. Philippe Jusseau, gérant A.

Conseil de gérance:

- M. Patrick Steinhauser, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A; et

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015009939/29.

(150010686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Trellinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.677.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011715/10.

(150013512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Fontaine de France II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 157.801.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales la dissolution et la liquidation de

la société à responsabilité limitée FONTAINE DE FRANCE II S. À R.L., établie et ayant son siège social à L-9911 TROISVIERGES, 2, rue de Drinklange, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 157801.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Gilles PETRY, juge des tutelles au Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, et liquidateur Maître Nathalie HENGEN, Avocat à la Cour, demeurant à L-9227 DIEKIRCH, 6, Esplanade.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et a dit que le présent jugement est exécutoire par provision.

Le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch a également mis les frais à charge de la société, sinon, en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015011295/21.

(150013304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Trustec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 22, Am Eck.

R.C.S. Luxembourg B 144.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011717/10.

(150013066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Finpadana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de L'eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.468.

Messieurs les obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 mars 2015 à 09.30 heures à Luxembourg, 18, rue de l'eau (1^{er} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2014 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
6. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les obligataires déposeront leurs obligations, respectivement le certificat de dépôt, au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015028935/693/21.

Euroblick Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.379.

Les actionnaires de la société anonyme EUROBLICK HOLDING S.A. sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mars 2015 à 15:00 heures au sein de l'étude de Maître Claude Schmartz, administrateur provisoire de la Société, à L-7364 Bofferdange, Domaine du Parc, Résidence Les Cerisiers 2, 1B, A Romesch, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Considération et approbation de la vente par la Société de l'intégralité des actions détenues dans la société Förvaltnings AB Utsikten (la «Vente»).
2. Sous réserve de l'approbation de la Vente, octroi de pouvoir en faveur de M. Bo MIKAELSSON agissant au nom et pour le compte de la Société et sous sa seule signature, afin (i) de négocier, finaliser, modifier, ratifier, signer, exécuter, délivrer et expédier le contrat relatif à la Vente, ainsi que tous autres documents en relation avec la Vente (notamment courriers, certificats, notices, procurations), (ii) d'ouvrir et opérer un compte bancaire auprès de tout établissement bancaire afin qu'il y soit versé le produit de la Vente, et plus généralement (iii) d'entreprendre, à son entière discrétion, tous actes, actions et formalités qu'il estime nécessaires et/ou appropriés en relation avec la Vente.

3. Discussion sur l'état d'avancement de l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2012, respectivement 31 décembre 2013.
4. Divers.

L'Assemblée Générale ne délibérera valablement que si la moitié du capital est présente ou représentée à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée Générale sont invités à envoyer une procuration dûment datée et signée à leur mandataire désigné ainsi qu'une copie de cette dernière à l'administrateur provisoire de la Société.

Claude SCHMARTZ
L'Administrateur Provisoire

Référence de publication: 2015030901/31.

Henderson Gartmore fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.949.

NOTICE is hereby given to the shareholders of Henderson Gartmore Fund that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Henderson Gartmore Fund will be held at its registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg at 11 a.m. (Luxembourg time) on 12 March 2015 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. Review and approval of the Audited Annual Report and Accounts for the year ended 30 September 2014.
2. Allocation of net results.
3. Discharge of liabilities to the Directors for the exercise of their mandate.
4. Re-election of Les Aitkenhead, Iain Clark, Jean-Claude Wolter, Tony Sugrue, Jeremy Vickerstaff and Steven de Vries to the Board of Directors.
5. Approval of the replacement of Stewart Cazier by the Election of James Bowers (subject to CSSF approval).
6. Approval of the election of Kevin Adams as Director (subject to CSSF approval).
7. Approval of the remuneration of the Independent Directors Les Aitkenhead (as Chairman of the Board), Jean-Claude Wolter and Iain Clark (as Directors).
8. Re-election of PricewaterhouseCoopers Société Cooperative as the Statutory Auditor of the Company.
9. Any other business.

7th January 2015

The Board of Directors.

Notes:

All shareholders are entitled to attend or be represented at the above Meeting. A shareholder is entitled to appoint one or more proxies to attend and vote in his place. A proxy holder is not required to be a shareholder. To be valid, Forms of Proxy must be lodged at Victor Buck Services S.A. - Client Services (Ref. _____), IVY Building, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, not less than 48 hours before the time appointed for the Meeting.

The Audited Annual Report and Accounts of the Company may be obtained from the registered office of Henderson Gartmore Fund at the offices of the representatives and distributors and electronically at www.henderson.com.

Référence de publication: 2015031215/32.

Antarès Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.768.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 4 mars 2015 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant

5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015024696/795/19.

Danske Invest Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 82.717.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of Danske Invest Allocation will be held on Tuesday, 3 March 2015 at 11.30 a.m. at the registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors for the year 2014.
2. Balance Sheet and Profit and Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2014.
3. Decision on the Declaration of Dividend.
4. Discharge to the Board of Directors for the year 2014.
5. Election of the Board of Directors.
6. Election of Statutory Auditor.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2015025650/755/18.

Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

As the extraordinary general meeting of shareholders of Kempen International Funds held on 26 January 2015 could not validly deliberate on the resolutions of the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "Reconvened EGM") of the Company to be held at the registered office of the Company, 6c route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg on 11 March 2015 at 4:00 p.m. CET to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Sole Resolution

1. amendment to Article 3, so as to read as follows:
"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets under Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.
The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2010 Law."
2. amendment to article 6 to limit the issue of shares to shares in registered form only and to add a new paragraph related to the treatment of shareholders' personal data;
3. amendment to article 8, so as to clarify the investors' ownership restrictions;
4. amendment to articles 21 and 24, so as to add statements relating to redemptions and contributions in kind, dilution levy, merger and reorganisation of sub-funds and classes of shares;
5. amendment of article 23 so as to introduce swing pricing mechanism;
6. legal and regulatory updates by amending, inter alia, articles 5, 10, 11, 12, 16, 20, 25, 27 and 30 of the articles of incorporation; and
7. deletion of the French translation of the articles of incorporation.

A draft of the restated articles of incorporation is available upon request at the registered office of the Company. Please contact Mrs Myriam Lambrech at 6c route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (Fax number +352 46 26 85 825, e-mail address: Luxembourg.Company.Admin@jpmorgan.com).

The Meeting may validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. The above resolutions shall be validly adopted if approved by a majority of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the extraordinary general meeting of 26 January 2015 remain valid unless expressly revoked.

In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he/she/it must complete and sign a proxy form, send a signed copy by telefax or scanned e-mail copy to Mrs Myriam Lambrech (Fax number +352 46 26 85 825, e-mail address: Luxembourg.Company.Admin@jpmorgan.com) so as to arrive before 5.00 p.m. CET on 10 March 2015 and the signed original to be mailed to J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., attention to Mrs Myriam Lambrech at the following address: 6c, route de Trèves L-2633 Senningerberg Grand-Duchy of Luxembourg.

To be valid proxies should be received before at the registered office of the Company at the latest by 5 p.m. C.E.T. on 10 March 2015.

Grand Duchy of Luxembourg, 6 February 2015

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015019373/755/47.

Astron Group Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.294.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mars 2015 à 11.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1er étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 30.06.2011 et au 30.06.2012 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
6. Révocation de Monsieur Thomas Bleiner de son mandat de gérant de la succursale suisse;
7. Démission des quatre administrateurs et nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement;
8. Transfert du siège social;
9. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015021483/693/24.

Focused Fund, Fonds Commun de Placement.

Die konsolidierten Vertragsbedingungen des Fonds Focused Fund, welche von der UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. verwaltet werden und Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 unterliegen, wurden am 14. Januar 2015 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt und treten am 23. Februar 2015 in Kraft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UBS Fund Management (Luxembourg) S.A.
Marcel Schanet / Aloyse Hemmen
Director / Executive Director

Référence de publication: 2015006821/12.

(150007216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

DL Partners Opportunities Fund SCA SICAV SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.557.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 février 2015, 2LAC/2015/2858, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société DL Partners Opportunities Fund SCA SICAV SIF (en liquidation), ayant son siège social à 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162.557, constitué en date du 25 juillet 2011 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, numéro 2416 du 8 octobre 2011.

La société a été mise en liquidation par acte du même notaire en date du 4 décembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 378 du 12 février 2015.

Après avoir approuvé le rapport du liquidateur, M. Antonio Thomas, et le rapport du commissaire à la liquidation, PricewaterhouseCoopers, les actionnaires décident de donner entière décharge aux liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leurs mandats.

En conséquence, les actionnaires décident la clôture de la liquidation la Société.

Les actionnaires décident de garder les documents, livres et records de la Société durant une période de cinq (5) années à partir de la date de publication de la clôture de liquidation dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à l'adresse suivante: 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé, les Actionnaires déclarent en conformité avec le rapport du Liquidateur (et du Commissaire à la Liquidation) qu'il n'y a pas besoin de consigner des sommes ou valeurs à la Caisse de consignation Comme l'encours des dettes de la Société a été réglé et que tous les actifs nets restants ont été distribués par le Liquidateur aux actionnaires comme boni de liquidation et qu'il n'y a plus de boni de liquidation, les Actionnaires décident de clôturer la liquidation.

Toutes les dépenses et dettes restantes en relation avec cette liquidation seront à charge des Actionnaires autre manière de se répartir les dépenses et dettes restantes.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2015.

Référence de publication: 2015030352/35.

(150033861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

green benefit, Fonds Commun de Placement.

—
Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2015010393/10.

(150012194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

WGZ-ED, Fonds Commun de Placement.

—
Le règlement de gestion du fonds commun de placement WGZ-ED modifié au 1^{er} février 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Strassen, janvier 2015.

IPConcept (Luxemburg) S.A.

Référence de publication: 2015013547/10.

(150015653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Bici-Tec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.768.

L'an deux mil quinze.

Le quinze janvier;

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent WACK, employé privé, né à Dudelange, le 5 août 1971 (no matricule 1971080531030), divorcé, demeurant à L-3591 Dudelange, 94, rue de la Vallée;

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «BICI-TEC Sàrl» (No. Matricule 20062444569), avec siège social à L-4067 Esch/Alzette, 7, rue du Commerce;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B121.768;

constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C de 2006, page 115.285;

L'associé unique s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'unique associé décide de transférer le siège social de la société d'Esch/Alzette à L-3253 Bettembourg, 9, route de Luxembourg.

Deuxième résolution:

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bettembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais:

Le montant des frais généralement quelconque incombant à la société, en raison de l'assemblée générale s'élève approximativement à la somme de HUIT CENTS EURO (EURO 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wack, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 16 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1312. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Halsdorf

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010445/37.

(150012355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Buzzr S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 181.126.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "BUZZR S.A.", a société anonyme, having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" under the number B 181.126, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated October 11th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2977 on November 26th, 2013. The Articles of Association of the Company have not yet been amended since.

The meeting is presided by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

who appoints as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne PETIT, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the thirty-one thousand (31,000) shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange and subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting decides to change the headoffice of the company of the Company from its current address 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, with immediate effect and subsequent amendment of article 3 of the articles of incorporation, which should be read as follows:

" **Art. 3. Paragraph 1.** The registered office of the company is established in the city of Bertrange."

Second resolution

The meeting notes that the professional address of the Class C director Mr. Simon BAKER and the registered office of the "Commissaire aux Comptes", the company "CITADEL ADMINISTRATION S.A." have changed to 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BUZZR S.A.», avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.126, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2977 du 26 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, que toutes les trente et un mille (31.000) actions sont représentés. La réunion est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour de la réunion citée ci-dessus, dont les actionnaires ont été informés avant la réunion.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, et modification subséquente de l'article 3 des statuts;

2. Divers.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, à savoir 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, avec effet immédiat et de modifier l'article 3 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'adresse professionnelle de l'administrateur de catégorie C Mr. Simon BAKER et le siège social du Commissaire aux Comptes, la société «CITADEL ADMINISTRATION S.A.», a été transférée au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/837. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010456/101.

(150012401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Maunaloa Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.810.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Yves DE MONTFORT, né le 20 décembre 1946 à Tôtes (F), demeurant à L-1309 Luxembourg, 20, Rue Charles IV.

Lequel comparant, présent ou tel que représenté a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Qu'il est l'actionnaire unique de la société anonyme "Maunaloa Investment S.A.", ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 7, Route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le Notaire instrumentant, de résidence à Wiltz en date du 23 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2951 du 22 novembre 2013, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour

2) Que la société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 180.810.

Le capital social de la Société est de cinquante mille euros (50.000.-EUR) entièrement libéré, divisé cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Qu'en tant qu'actionnaire unique il décide de procéder à la dissolution et la liquidation de la société anonyme Maunaloa Investment S.A. avec effet immédiat;

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles

4) Qu'il décide d'acter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leurs donne décharge pour la gestion jusqu'à ce jour.

5) Qu'il déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société anonyme Maunaloa Investment S.A.

Qu'il approuve les comptes arrêtés au 15 décembre 2014. La situation financière de ladite société restera, après avoir été signée «NE VARIETUR» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Que la société anonyme Maunaloa Investment S.A. est dissoute par l'effet de sa volonté, qu'elle cessera d'exister avec effet ce jour, qu'exerçant les droits attachés à la propriété de toutes les actions, il est investi de tout l'avoir actif et passif de la société dont il accepte expressément de recueillir les biens et de prendre en charge les dettes en nom personnel de manière illimitée et que la liquidation de la société anonyme Maunaloa Investment S.A. se trouve ainsi immédiatement et définitivement clôturée.

6) Qu'il décide que les documents sociaux resteront déposés pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-1309 Luxembourg, 20, Rue Charles IV.

7) Qu'il procède à l'annulation des titres.

Pour le dépôt et la publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: De Montfort Y., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 19 décembre 2014. Relation: WIL/2014/1002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010740/53.

(150012345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

MBERP II (Luxembourg) 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.321.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée "MBERP II (Luxembourg) 23 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 193.321., en date du 19 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2014, relation: LAC/2014/62720, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 06 janvier 2015, référence L150002492, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE:

version anglaise:

Mr Abdoulie Yorro JALLOW, Assistant Manager, born in Faraja (The Gambia), on 12 February 1975, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

version française:

Monsieur Abdoulie Yorro JALLOW, Assistant Manager, née à Fajara (Gambie), le 12 février 1975, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

AU LIEU DE:

version anglaise:

Mrs Abdoulie Yorro JALLOW, Assistant Manager, born in Faraja (The Gambia), on 12 February 1975, residing professionally in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

version française:

Madame Abdoulie Yorro JALLOW, Assistant Manager, née à Fajara (Gambie), le 12 février 1975, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le notaire soussigné requiert la Mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/911. Reçu douze euros 12,00 €.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015010770/35.

(150011880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Parker Hannifin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 155.482.

Extrait Rectificatif du dépôt B155.482 - L150012023

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 31 Décembre 2014:

- Madame Pamela Jean Huggins, avec adresse professionnelle 6035 Parkland Boulevard, Cleveland, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son mandat de gérante du conseil de gérance de la Société, avec effet au 31 Décembre 2014;

- Madame Robin J Davenport, née à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 20 Mai 1962, avec adresse professionnelle 6035 Parkland Boulevard, OH 44124 Cleveland (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 31 Décembre 2014.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Mr Lee Charles BANKS,
- Muriel-Hélène BUCHET,
- Robin J DAVENPORT,
- Jon Paul MARTEN,
- Daniel Samson SERBIN, and
- Thomas Lowell WILLIAMS II

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015010826/23.

(150012292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 65.477.

Comme conséquence de la décision du Conseil de Gérance du 15 septembre 2014 de transférer le siège social de PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014, les adresses professionnelles des membres du Conseil de Gérance sont actualisées.

La gérance de la société est assurée par:

Conseil de gérance:

1. Monsieur Didier Mouget, Membre et Président du Conseil de Gérance, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 17 juillet 1998, mandats de Membre et Président du Conseil de Gérance prolongés le 28 février 2014 jusqu'au 30 juin 2015, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

2. Monsieur John Parkhouse, Membre et Suppléant du Président du Conseil de Gérance, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élu au conseil de gérance avec le mandat de Suppléant du Président du Conseil de Gérance du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

3. Madame Rima Adas, Membre du Conseil de Gérance, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élue au conseil de gérance le 1^{er} juillet 2010, mandat prolongé le 10 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2019, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

4. Monsieur Jean-François Kroonen, Membre du Conseil de Gérance, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 1^{er} juillet 2010, mandat prolongé le 10 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2019, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

5. Monsieur José-Benjamin Longrée, Membre du Conseil de Gérance, consultant, conseil en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 1^{er} juillet 2014, mandat venant à échéance le 30 juin 2019, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

6. Madame Valérie Piastrelli, Membre du Conseil de Gérance, réviseur d'entreprises agréé, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élue au conseil de gérance le 1^{er} janvier 2007, mandat prolongé le 10 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2019, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

7. Monsieur Wim Piot, Membre du Conseil de Gérance, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élu au conseil de gérance le 1^{er} janvier 2007, mandat prolongé le 10 juin 2014 jusqu'au 30 juin 2019, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

8. Madame Anne-Sophie Preud'homme, Membre du Conseil de Gérance, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, élue au conseil de gérance le 1^{er} juillet 2014, mandat venant à échéance le 30 juin 2019, pouvoir de signature: selon l'article 15 des Statuts.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour PricewaterhouseCoopers

Société coopérative

Didier Mouget

Président du Conseil de Gérance

Référence de publication: 2015010839/44.

(150011804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator.

R.C.S. Luxembourg B 118.509.

Comme conséquence de la décision de l'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, du 15 septembre 2014 de transférer le siège social de PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l. du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg avec date d'effet au 20 octobre 2014, les adresses professionnelles des gérants sont actualisées.

La gérance de la société est assurée par:

1. Monsieur Didier Mouget, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 17 juillet 2006, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

2. Madame Valérie Piastrelli, Gérante, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommée gérante le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

3. Monsieur Christophe Pittie, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

4. Monsieur Pascal Rakovsky, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, expert-comptable, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} juillet 2007, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

5. Monsieur Patrice Waltzing, Gérant, gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue, conseil en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement au 2 rue Gerhard Mercator à L-2182 Luxembourg, nommé gérant le 25 septembre 2006, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: conformément à l'article 10 des statuts.

L'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, R.C.S. Luxembourg B 65.477, a transféré son siège social, avec effet au 20 octobre 2014, du 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Pour PricewaterhouseCoopers Training Administration Service Centre S.à r.l.

Didier Mouget

Gérant

Référence de publication: 2015010841/39.

(150011862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Regulux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 55.725.

L'an deux mille quatorze,

le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Florent André GILLEN, ingénieur-technicien, demeurant au 10, Wisestrooss, L-3385 Noertzange.

Laquelle personne comparante est l'associé unique (l'«Associé») de la société «REGULUX S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 68, rue de l'Étang, L-3465 Dudelange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 55 725, avec un capital social souscrit de SOIXANTE MILLE EUROS (60'000.- EUR), constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 18 octobre 1996, sous le numéro 530 et page 25415.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 29 avril 2011, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial, le 12 juillet 2011, sous le numéro 1536 et page 73721.

Laquelle personne comparante, en sa susdite qualité d'Associé et représentant ainsi l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de modifier l'actuel objet social de la Société par l'ajout des activités supplémentaires suivantes:

- «Toutes activités artisanales suivant extrait du règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 2011 Groupe 4 construction Liste A -électricien- et Groupe 5 communication, multimédia et spectacle Liste A -installation d'équipements électroniques;»

- «La vente par acomptes, location-vente et toutes les formes d'assistance pour appareils de mesures et de comptage.»

Deuxième résolution

Afin de refléter cette ajoute à son objet social, l'Associé DECIDE de modifier l'article DEUX (2), des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet la vente de matériel de régulation et de gestion pour systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.

La société pourra également accomplir toutes activités artisanales suivant extrait du règlement grand-ducal du 1^{er} décembre 2011 Groupe 4 construction Liste A -électricien- et Groupe 5 communication, multimédia et spectacle Liste A -installation d'équipements électroniques, ainsi que la vente par acomptes, location-vente et toutes les formes d'assistance pour appareils de mesures et de comptage.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.A. GILLEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18025. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015010887/47.

(150012549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Rumin Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 54, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.565.

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

- Monsieur Réнал ASTGEN, demeurant à L-9647 Doncols, 54, Duerfstrooss
- Madame Myriam LAMBEAU, demeurant à L-9647 Doncols, 54, Duerfstrooss, ici valablement représentée par Monsieur Réнал ASTGEN, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privée, dressée le 29 décembre 2014, signée «NE VARIETUR» annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée RUMIN Sàrl a été constituée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff, de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 725 du 7 avril 2010, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés à ce jour,
- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.565,
- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50.-EUR) chacune,
- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «RUMIN Sàrl» avec siège social à L-5686 Dalheim, 8, Peiteschbiërg.

Ensuite les comparants, agissant comme prédit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Dalheim à L-9647 Doncols, 54 Duerfstrooss, et de modifier l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.»

Deuxième Résolution

Les associés décident de modifier l'objet social, ainsi que l'article y afférent, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement tant au Luxembourg qu'à l'étranger à la conception, l'achat, la vente, la représentation en tant qu'agent commercial, le stockage, la manutention, la transformation, le conditionnement de tous produits agricoles et apparentés, le commerce en aliments et compléments alimentaires pour les animaux, minéraux, vitamines, additifs et matières premières pour bétail, en engrais naturels et en animaux, la commercialisation de tous sous-produits issus de l'industrie agro-alimentaire, la commercialisation de tous produits dérivés de l'agriculture, l'activité immobilière au sens large et notamment, l'achat, la vente, la location, la gestion de tous biens immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite au changement de l'objet social opéré par le présent acte ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à cette nouvelle activité.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800 EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Astgen R., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 31 décembre 2014. Relation: WIL/2014/1050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010901/53.

(150012294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Dory 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.450,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.299.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaires des associés de la Société tenue en date du 31 décembre 2014, que la liquidation de la Société dont la mise en liquidation a été décidée par acte du notaire Martine Schaeffer en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C du 17 octobre 2014, numéro 2993, est clôturée.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires qui ne seraient pas présents à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011224/18.

(150012967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Altisource Portfolio Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.391.

—
EXTRAIT

M. William C. Erbey a informé le conseil d'administration le 20 décembre 2014 qu'il quittera sa fonction d'administrateur de la Société le 16 janvier 2015.

Il en résulte qu'à partir du 16 janvier le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

Comme nouveau président du conseil d'administration:

- M. Timo Vättö, né le 18 novembre 1964 à Lahti, Finlande, demeurant à Hinterer Mettliweg 1, 8800 Thalwil, Suisse;
- M. Roland Mueller-Ineichen, né le 3 décembre 1960 à Gersau, Suisse, demeurant à Gäälimatt 35, 6026 Rain, Suisse;
- M. William Michael Linn, né le 4 juillet 1948 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 1511 E. State Road 434, Suite 2001, Winter Springs, FL 32708, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. William Benjamin Shepro, né le 17 mars 1969 à Hartford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015011061/21.

(150013475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Apollo Portland EU II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 262.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.193.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Apollo Portland EU II S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 27 décembre 2012, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées au siège social au 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011064/19.

(150013081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

DIS Investments Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 184.379.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique en date du 12 janvier 2015

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique qu'il est convenu ce qui suit:

que la totalité des 12,500 parts sociales détenues par Den Ir Sek, né le 03.11.1956 à Korsakov, Sakhaline, adresse professionnelle: 11 Obydensky Lane, bâtiment 2nd, étage apt 9, Moscou, Russie la ont été cédées et sont désormais détenues par la société Melanthia Ltd, avec siège social au 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria Mahe, Seychelles, et enregistrée auprès du registre des sociétés à Victoria Mahe sous le sous le numéro 145898

Démission du Gérant suivant à compter du 8 décembre 2014:

Manacor (Luxembourg) S.A., 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg

Election du nouveau Gérant:

Melanthia Ltd. Reg. Nr 145898, 103 Sham Peng Tong Plaza, Victoria Mahe, Seychelles, avec effet du 8 décembre 2014, durée indéterminée.

Transfert du siège social de la société, 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg avec effet au 12 janvier 2015.

Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011217/22.

(150013176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

DS Création S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 75.753.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2014

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Arielle PELTRE, demeurant à Noveant-sur-Moselle (F), de son poste de gérante.

Deuxième résolution

Madame Daniela CACCIAMANI, prénommée, est nommé gérante unique de la société pour une durée indéterminée. Elle a tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Troisième résolution

Pour les besoins de modification au registre de commerce de Luxembourg, l'assemblée constate le changement d'adresse:

- de l'associée gérante Madame Daniela CACCIAMANI, de F-57240 Knutange, 4, rue du Maréchal Foch à F-57700 Hayange Marspich, 5, Impasse Alfred de Vigny.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011225/21.

(150012775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Eleven Friends Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3650 Kayl, 5, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 10.244.

— STATUTS

Art. 1^{er}. Entre les soussignés: DE AGUIAR Fabio KINN Mike RALINGER Marc

Ainsi que tous ceux qui acceptent les présents statuts, il a été constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

Elle porte le nom de «ELEVEN FRIENDS LUXEMBOURG».

Son siège social est établi à KAYL, 5 Grand-Rue, L-3650.

Celui-ci pourra être transféré dans toute autre localité par décision du comité.

Art. 2. L'association a les buts suivants:

Créer un lieu de rencontre pour tous les supporters du football et promouvoir le football en général au Luxembourg.

Art. 3. L'association peut s'affilier à des organismes poursuivant des buts similaires, ou collaborer avec eux, ceci sur le plan national ou bien international.

Art. 4. Le nombre de membres est illimité, cependant il ne devra pas tomber en dessous de 3.

Art. 5. Chaque personne physique ou morale peut devenir membre de l'association.

Art. 6. Pour être admis, le membre candidat devra faire parvenir une déclaration d'adhésion signée au trésorier de l'association. Celui-ci avertira le Comité qui décide de l'admission.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- Par décision motivée prise par le comité.
- Par non-paiement de la cotisation annuelle dans un délai de 2 mois.

Art. 8. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond de l'association et ne peut réclamer le remboursement de ses cotisations.

Art. 9. Le montant de la cotisation annuelle est pour la première fois fixé par le comité.

Tout changement de ce montant ne peut se faire que lors d'une assemblée générale.

Art. 10. L'association est dirigée par un président, un secrétaire, un trésorier et un nombre de membres actifs formant ensemble le comité. Les décisions sont prises par la majorité des voix. La voix du président doit être partie de la majorité pour qu'une décision soit validée.

Art. 11. Le comité compte au moins 3 membres et au plus 8. Le président, le secrétaire et le trésorier sont élus par vote séparé au sein du comité. Les candidatures pour le comité doivent être déposées au plus tard la veille de l'assemblée générale au près du trésorier. Les membres du comité sont élus pour une durée de 3 ans.

Art. 12. Le comité se réunit en principe une fois par mois, et au moins 6 fois par année. Un rapport écrit de chaque séance devra être établi par le secrétaire.

Art. 13. Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à l'entrée des recettes et au paiement des dépenses. Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et dépenses, lequel sont soumis aux fins de vérification aux deux réviseurs de caisse, désignés par l'assemblée générale et pour une durée de 2 ans. Les réviseurs de caisse ne peuvent faire partie du comité.

Art. 14. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sont applicables à tous les cas non prévus par les statuts.

Art. 15. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre.

Art. 16. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par la suite sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Art. 17. En cas de dissolution de l'ASBL, le capitale ainsi que les biens seront versés dans un organisme promouvant le football.

Référence de publication: 2015011233/47.

(150012824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

European Directories GP, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.385.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 21 janvier 2015 les décisions suivantes ont été prises:

- Démission du gérant B suivant à compter du 21 janvier 2015:

Madame Stéphanie Jung-Schut, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Nomination du gérant B suivant à compter du 21 janvier 2015 pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien Rimlinger, né le 23 septembre 1975 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Madame Ruth E.H. Linz, gérant A;

- Monsieur Fabrice S. Rota, gérant B;

- Monsieur Sébastien Rimlinger, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Directories GP

Sébastien Rimlinger

Gérant B

Référence de publication: 2015011241/22.

(150013369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Euromena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.590,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 190.767.

Il résulte de contrats de cession de parts sociales signés en date du 19 novembre 2014 que:

Monsieur Hayssam EL MASRI, directeur de sociétés, résident à The Investor for Securities in Alijomaiah Towers 2nd Floor King Fahad Road Kingdom of Saudi Arabia PO Box 67838 Ryadh a cédé 625 Parts sociales de classe A, 1B, 1C, 1D, 1E et une F de la société Euromena Investment Sàrl à The Investor for Securities ayant son siège social in Alijomaiah Towers 2nd Floor King Fahad Road Kingdom of Saudi Arabia PO Box 67838, 11517 Ryadh inscrite sous le numéro 0604737

Monsieur Bandar AL AHMADI, directeur de sociétés, résident à The Investor for Securities in Alijomaiah Towers 2nd Floor King Fahad Road Kingdom of Saudi Arabia PO Box 67838 Ryadh a cédé 625 Parts sociales de classe A, 1G, 1H, 1I, et une J de la société Euromena Investment Sàrl à The Investor for Securities ayant son siège social in Alijomaiah Towers 2nd Floor King Fahad Road Kingdom of Saudi Arabia PO Box 67838, 11517 Ryadh inscrite sous le numéro 0604737

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015011240/23.

(150013045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

European Charter Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société LuxGlobal Trust Services S.A. et la société European Charter Services S.A., 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg a pris fin en date du 31 décembre 2014 et le siège social a été dénoncé avec effet à la même date.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

LuxGlobal Trust Services S.A.

Référence de publication: 2015011267/11.

(150013422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Venfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.001,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.361.

En date du 19 décembre 2014, l'associé Monsieur Martin Duchâteau, a transféré 25.000 parts sociales de classe B à l'associé Venplan S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015011728/12.

(150012958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Venus MP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.763.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011731/10.

(150012807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

VWR International Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 372.375,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.701.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de sa société mère, VWR FUNDING, INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011735/12.

(150012814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Peralva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 1, rue Joseph Hess.

R.C.S. Luxembourg B 76.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2015011586/10.

(150013277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

IT'n'B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.803.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

Monsieur Nicolas BEURIOT, informaticien, demeurant à L-8080 Bertrange, 4C, rue Pletzer.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 13 janvier 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- la conception, la promotion, la vente, la location, la mise à disposition sous licence, la gestion du changement et la commercialisation de support technique ou fonctionnel de tout programme informatique;

- la définition stratégique, la mise en place, l'amélioration, l'implémentation et la maintenance de toute procédure de gestion ou de fabrication, assistée ou non par un outil informatique;

- l'achat, la location, la mise à disposition sous licence et la vente de matériel informatique.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de IT'n'B S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Nicolas BEURIOT, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicolas BEURIOT, informaticien, né à Arles (France), le 7 août 1982, demeurant à L-8080 Bertrange, 4C, rue Pletzer.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 19 janvier 2015. Relation: GAC/2015/572. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 janvier 2015.

Référence de publication: 2015011391/136.

(150013199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

—
EXTRAIT

Nomination de dépositaire

Capital International Fund a nommé Banque Internationale à Luxembourg, une société anonyme, incorporée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg au numéro B 6307 en tant que dépositaire de ses actions au porteur, en vertu de l'article 6 (1) de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et modifiant entre autres la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour Capital International Fund

Référence de publication: 2015028279/17.

(150032457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Mare Foundation, Fondation.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg G 207.

—
Annual accounts and Report of the Réviseur d'entreprises agréé as at December 31, 2014
Report of the réviseur d'entreprises agréé

Following our appointment dated December 9, 2014, we have audited the accompanying annual accounts of Mare Foundation, which comprise the balance sheet as at December 31, 2014 and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of the financial position of Mare Foundation as of December 31, 2014, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

February 17, 2015.

For Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Justin Griffith

Réviseur d'entreprises agréé / Partner

Balance Sheet
as at December 31

(In '000s Euro)	Notes	2014	2013
Assets			
Cash at bank		963	4 467
Interest receivable		-	219
Investments	2	-	152 442
Unrealised gain on forward exchange contracts	2	-	667
Prepaid expenses		-	1
Receivables for investments sold		5	319
Total assets		968	158 115
Liabilities			
Creditors	2	26	132
Total liabilities		26	132
Total net assets	3	942	157 983

*Profit and Loss statement
From January 1 to December 31*

(In '000s Euro)	Notes	2014	2013
Expenses			
Expenses	4	420	632
Donations		208 000	10 000
Surplus for the current year		-	9 498
Total expenses		<u>208 420</u>	<u>20 130</u>
Revenues			
Donations received		42 000	-
Investment income		9 379	20 130
Deficit for the year	3	<u>157 041</u>	-
Total revenues		<u>208 420</u>	<u>20 130</u>

See the notes to the accounts which are an integral part of the financial statements as at December 31, 2014.

Notes to the annual accounts

Note 1. Generalities and objects of the foundation. Mare Foundation (“the Foundation”) is a foundation (non-profit) in accordance with the law of Luxembourg. Its address is at: 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg. The Foundation is registered with the Luxembourg Commercial Register (R.C.S) under number G 0000207. The Foundation is also registered with the Dutch tax authorities. The Board of the Foundation consists of a chairman, a secretary and a treasurer. There are neither other officers nor employees. Board members do not receive any remuneration for their activities. The objectives of the Foundation do not include the making of profit. The objectives of the Foundation are to support the development of initiatives, activities and projects, both foreign and domestic, in one or more of the following fields: art, culture and media, education and science, promotion of the social and economical development and the physical and mental well-being of specific population groups, both foreign and domestic. The Foundation may not make any distribution to any founder or to any Board member.

As of December 31, 2014 the Board consisted of Mr M. van der Vorm, Mr C.O. van der Vorm and Mr F.D. Rosendaal.

The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

All amounts are expressed in thousand euros.

Note 2. Summary of principal accounting policies. The financial statements have been prepared in accordance with generally accepted accounting principles for such foundation in Luxembourg. In particular, the following accounting policies have been applied:

A/ Foreign currencies

The financial statements are presented in Euros, which is the Foundation’s functional and presentation currency.

Transactions and balances: foreign currency transactions are translated into the functional currency using the exchange rate prevailing at the dates of the transactions.

Foreign exchange gains and losses resulting from the settlement of such transactions and from translation at year-end of monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are recognised in the profit and loss statement. The currency translation differences are also recognised in the profit and loss statement.

B/ Investments

Investments are measured initially at fair value (transaction price).

Securities (equities, fixed income, shares in underlying mutual funds) are valued using the closing price or the last sale price in the principal market where they are traded. If the last sale price on the local exchange is unavailable, the last available price normally is used.

The fair value of shares or units in underlying hedge funds is valued using the price supplied by the underlying fund’s appointed administrator. In the absence of an official value from the administrator, the underlying fund will be valued using an estimate from the administrator and in the absence of such an estimate then the valuation will be based on an estimate from the investment manager to that underlying fund. The unaudited net asset values or estimates reported to the Foundation by the administrators or the investment managers of the underlying funds may subsequently be adjusted when such results are subject to audit.

On disposal of an investment, the difference between the net disposal proceeds and the carrying amount is recognised in the profit and loss statement.

Gains and losses from disposals of investments are computed on an average cost basis.

C/ Forward Exchange Contracts

Unrealised gains and losses on forward foreign exchange contracts outstanding at year end are valued on the basis of the forward foreign exchange rates prevailing at year end and booked in the accounts under assets or liabilities.

D/ Creditors

Creditors consist of accounts payable. Accounts payable with a duration exceeding one year is zero.

Note 3. Net assets. The movement for the year in the net assets is as follows:

	2014	2013
	('000s Euro)	('000s Euro)
Net assets as of December 31	157 983	148 485
Surplus / (Deficit) for the year	(157 041)	9 498
Net assets as of December 31	942	157 983

Note 4. Expenses. The expenses are mainly attributable to the portfolio management fees, legal, domiciliary and audit fees. Legal, domiciliary and audit fees amounted to Euro 42 000 for the year (2013: Euro 35 000).

Budget 2015 (unaudited)

(In '000s Euro)	2015
Expenses	
Administrative expenses	12
Total	12
Revenues	
Investment income	9
Deficit for the year	3
Total	12

Référence de publication: 2015028592/131.

(150033060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2015.

Esso Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.775.588,00.

Siège social: L-8069 Luxembourg, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Fuelsco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-8069 Luxembourg, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 183.947.

—
DRAFT TERMS OF DIVISION

The board of directors of ESSO LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixteen million seven hundred seventy-five thousand five hundred eighty-eight euro (EUR 16,775,588.-), with registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 7310 (the "Company to be Divided") and the board of managers of Fuelsco, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-thousand euro (EUR 20,000.-), with registered office at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183947 (the "Recipient Company"), have prepared the following draft terms of division (the "Draft Terms of Division") in accordance with article 289 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"):

Preamble

The boards of directors of the Company to be Divided and the board of managers of the Recipient Company propose a partial division ("scission partielle") of the Company to be Divided by transferring part of the assets and liabilities of the Company to be Divided, without dissolution of the Company to be Divided to the Recipient Company in accordance with articles 287, 289 and following of the Law (the "Division"). The assets and liabilities subject to the transfer comprise the petrol stations, and/or appurtenant assets, obligations and rights, within the geographical area of Luxembourg as further described in section 8 hereof (the "Transferred Business").

The Division will be subject to the approval by the general meetings of shareholders of the Company to be Divided and of the Recipient Company pursuant to article 291 of the Law.

These Draft Terms of Division will be published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, at least one (1) month prior to the general meetings of the shareholders of the Company to be Divided and of the Recipient Company which shall resolve upon the Draft Terms of Division.

1. Legal form - Corporate name - Registered office of the companies involved in the division.

1.1. COMPANY TO BE DIVIDED

The Company to be Divided incorporated under the legal form of a société à responsabilité limitée, is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and exists under the corporate name of "ESSO LUXEMBOURG". The registered office of the Company to be Divided is established at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and it is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 7310.

1.2. RECIPIENT COMPANY

The Recipient Company incorporated under the legal form of a société à responsabilité limitée, is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and exists under the corporate name of "Fuelsco". The registered office of the Recipient Company is established at 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and it is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183947.

2. Share exchange ratio and amount of possible cash payments. As consideration for the transfer by the Company to be Divided of all assets and liabilities constituting the Transferred Business that will transfer at the Effective Date (as defined in section 5 below), the Recipient Company shall allot all newly issued and fully paid-up shares of the Recipient Company to the sole shareholder of the Company to be Divided, and the Company to be Divided will continue its legal existence.

In consideration of the transfer of the Transferred Business of the Company to be Divided, the Recipient Company will issue 1 (one) new share with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) as fully paid-up share (the "Shares").

As the sole shareholder of the Company to be Divided is also the sole shareholder of the Recipient Company, all the Shares to be issued by the Recipient Company will all be allotted to the sole shareholder of the Company to be Divided.

The difference between the value of the Transferred Business and the accounting value of the Shares allotted to the sole shareholder of the Company to be Divided in consideration for the transfer of the Transferred Business will be recorded in the share premium, legal reserve and carry forward account of the Recipient Company.

No cash payment will be made to the sole shareholder of the Company to be Divided.

3. Terms for the delivery of shares of the recipient company. Following the allotment of all newly issued Shares by the Recipient Company to the sole shareholder of the Company to be Divided, such Shares will be registered in the shareholders' register of the Recipient Company.

The Recipient Company will not issue share certificates nor allot or deliver fractional shares.

4. Profit entitlement. The newly issued Shares, to be allotted by the Recipient Company to the sole shareholder of the Company to be Divided, will entitle the sole shareholder of the Company to be Divided to the profits of the Recipient Company and then to dividends as of the Effective Date (as defined in section 5 below).

5. Effective date - Effectiveness of the division for accounting purposes. The Division will become effective between the Company to be Divided and the Recipient Company and the Division will entail ipso jure (by law) the universal transfer of the assets and liabilities of the Company to be Divided forming the Transferred Business to the Recipient Company on the day on which the general meetings of shareholders of the Company to be Divided and of the Recipient Company will approve the Division which is scheduled to take place on 25 March 2015 (the "Effective Date").

The Division will become effective towards third parties on the day of the publication in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the deeds recording the resolutions taken by the sole shareholder at a general meeting of shareholders of the Company to be Divided and the sole shareholder at a general meeting of shareholders of the Recipient Company.

The Recipient Company will become the legal owner of the transferred assets and liabilities forming the Transferred Business on the Effective Date.

For accounting purposes, the transfer of the Transferred Business to the Recipient Company will be deemed to be effective and the activities related to such assets and liabilities will be considered to be undertaken on behalf of the Recipient Company from the Effective Date.

6. Special benefits granted to shareholders or other holders. No special benefit has been granted by the Recipient Company to the sole shareholder of the Company to be Divided.

7. Special advantage granted to the special auditor, the members of the boards of managers and the statutory auditor. No special advantages (in the meaning of article 289 (2) g) of the Law) are granted to any members of the administrative, management, supervisory or controlling bodies, or to any auditors of the companies involved in the Division.

8. Transferred assets and liabilities. The Company to be Divided will transfer all assets and liabilities pertaining to the Transferred Business to the Recipient Company.

The assets and liabilities to be transferred by the Company to be Divided to the Recipient Company are outlined in Schedule 1 of these Draft Terms of Division, including for the avoidance of doubt, all rights, privileges and charges related to the Transferred Business.

The assets and liabilities of the Company to be Divided pertaining to the Transferred Business shall transfer to the Recipient Company in their status as existing on the Effective Date and at book value.

All assets and liabilities of the Company to be Divided which are not explicitly transferred to the Recipient Company, meaning all assets not expressly forming part of the Transferred Business, will remain with the Company to be Divided.

The Division will not cause the dissolution of the Company to be Divided.

9. Allocation of shares of the recipient company to the sole shareholder of the company to be divided. The Shares to be issued by the Recipient Company will all be allotted and delivered to the sole shareholder of the Company to be Divided.

10. Documents for inspection. The sole shareholder of the Company to be Divided being also the sole shareholder of the Recipient Company is entitled to inspect at the registered office of the Company to be Divided and of the Recipient Company the following documents at least one (1) month prior to the date of the general meetings of shareholders of the Company to be Divided and of the Recipient Company convened for the purpose of resolving upon the Draft Terms of Division:

- the Draft Terms of Division;
- the audited annual accounts and the management reports of the Company to be Divided for the last three financial years ended 31 December 2011, 2012 and 2013; and
- the annual accounts of the Recipient Company as at 31 December 2014.

The sole shareholder of the Company to be Divided and of the Recipient Company may request a copy of these documents free of charge.

11. Division formalities. The Recipient Company shall take charge of all formalities required by the Law necessary or useful in order to implement or to ensure the effectiveness of the transfer of the Transferred Business from the Company to be Divided to the Recipient Company.

If required by the Law or deemed necessary or useful, the Company to be Divided and the Recipient Company shall execute such agreement or document as will be required to operate the transfer of the assets and liabilities pertaining to the Transferred Business from the Company to be Divided to the Recipient Company.

The present Draft Terms of Division are worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Done on 18 February 2015 by the board of directors of ESSO LUXEMBOURG and by the board of managers of Fuelsco.

Schedule 1. Transferred assets and liabilities

A. List of petrol stations with respect to which assets and liabilities and/or rights and obligations will be transferred

- The petrol stations that are owned or leased by the Company to be Divided and operated by Retail Operating Company Luxembourg S.à r.l. (the "CORS Sites"):

i. ESSO TERRE ROUGE

The petrol station Esso Terre Rouge is located at 59, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette and is leased by the Company to be Divided.

ii. ESSO DUDELANGE

The petrol station Esso Dudelange is located at 132, route de Luxembourg, L-3515 Dudelange and is owned by the Company to be Divided. The real estate properties are registered with the Luxembourg land registry and have the following designation:

Municipality of DUDELANGE, Section B of BURANGE:

- (i) Number 20/4654, known as "route de Luxembourg", place, containing 4a92ca;
- (ii) Number 19/5608, known as "route de Luxembourg", place, containing 13a71ca;
- (iii) Number 20/4478, known as "route de Luxembourg", place, containing 10a42ca.

iii. ESSO CHARLES DE GAULLE

The petrol station Esso Charles de Gaulle is located at 306, boulevard Charles de Gaulle, L-4083 Esch-sur-Alzette and is owned by the Company to be Divided. The real estate properties are registered with the Luxembourg land registry and have the following designation:

Municipality of ESCH-SUR-ALZETTE, Section A of ESCH-NORD:

- (i) Number 2347/13801, known as "boulevard Charles de Gaulle", place (occupée), containing 15a00ca;
- (ii) Number 2347/15835, known as "boulevard Charles de Gaulle", place (occupée), containing 7a26ca.

iv. ESSO FRISANGE

The petrol station Esso Frisange is located at 24, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange and is owned by the Company to be Divided. The real estate property is registered with the Luxembourg land registry and has the following designation:

Municipality of FRISANGE, Section B of FRISANGE:

Number 1070/2637, known as "Robert Schuman Strooss", place (occupée), containing 30a90ca.

v. ESSO SANDWEILER

The petrol station Esso Sandweiler is located at 1, route de Remich, L-5250 Sandweiler and is owned by the Company to be Divided. The real estate properties are registered with the Luxembourg land registry and have the following designation:

Municipality of SANDWEILER, Section A of SANDWEILER:

(i) Number 984/3923, known as "rue de Remich", place (occupée), containing 6a61ca;

(ii) Number 987/3097, known as "rue d'Oetrange", place (occupée), containing 7a17ca.

vi. ESSO STEINFORT

The petrol station Esso Steinfort is located at 105, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort and is owned by the Company to be Divided. The real estate property is registered with the Luxembourg land registry and has the following designation:

Municipality of STEINFORT, Section A of STEINFORT:

Number 572/2733, known as "rue de Luxembourg", place (occupée), containing 12a82ca.

vii. ESSO SENNINGERBERG

The petrol station Esso Senningerberg is located at 40, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and is partly owned and partly leased by the Company to be Divided (including for the purpose of this Schedule 1 the land owned by the Company to be Divided which is located next to the petrol station Esso Senningerberg at 42, route de Trèves, L-2633 Senningerberg).

The real estate property is registered with the Luxembourg land registry and has the following designation:

Municipality of NIEDERANVEN, Section B of SENNINGEN:

Number 1190/4163, known as "route de Trèves", place (occupée), containing 34a98ca.

viii. ESSO REMERSCHEN

The petrol station Esso Remerschen is located at 3, Schengerwis, L-5439 Remerschen and is leased by the Company to be Divided. The real estate property is registered with the Luxembourg land registry and has the following designation:

Municipality of SCHENGEN, Section RC of FLOUER:

Number 1940/4930, known as "Schengerwis", place (occupée), containing 1ha05a71ca.

The municipality of Schengen has the ownership of the real estate property mentioned above and the Company to be Divided has the surface rights thereof.

- The petrol stations that are owned or leased by the Company to be Divided and operated by an independent dealer (the "CODO Sites"):

i. ESSO MARTELANGE

The petrol station Esso Martelange is operated by Petroced S.à r.l. and is located at 7, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange and is leased by the Company to be Divided.

ii. ESSO DIFFERDANGE

The petrol station Esso Differdange is operated by SNACK & SHOP CARLO BERNARD S.à r.l. and is located at 70, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange and is owned by the Company to be Divided. The real estate property is registered with the Luxembourg land registry and has the following designation:

Municipality of DIFFERDANGE, Section A of NIEDERCORN:

Number 2567/7773, known as "avenue de la Liberté", place (occupée), containing 17a53ca.

iii. ESSO REMICH

The petrol station Esso REMICH is operated by Loer GmbH and is located at 9, route de l'Europe, L-5531 Remich and is partly owned and partly leased by the Company to be Divided. The real estate property is registered with the Luxembourg land registry and has the following designation:

Municipality of REMICH, Section A of BOIS:

Number 425/1913, known as "route de l'Europe", place (occupée), containing 7a41ca.

- The petrol stations that are owned or leased and operated by the following independent dealers (the "DODO Sites" together with the CORS Sites and the CODO Sites, the "Sites").

i. Mr and Mrs M. HABSCHEID-CLESEN

The petrol station is operated by Mr and Mrs M. HABSCHEID-CLESEN and is located at 4, route de Bastogne, L-9631 Allerborn.

ii. SOMOLI S.à r.l.

The petrol station is operated by SOMOLI S.à r.l. and is located at 25, route de Mondorf, L-3337 Hellange.

iii. JALIS S.à r.l.

The petrol station is operated by JALIS S.à r.l. and is located at 485, route de Longwy, L-4832 Rodange.

iv. Mr and Mrs F. LEISEN-NERO

The petrol station is operated by M et MME F. LEISEN-NERO and is located at 487, route de Longwy, L-4832 Rodange.
v. PAGOS S.à r.l.

The petrol station is operated by PAGOS S.à r.l. and is located at 12-14, route d'Arlon, L-8008 Strassen.
vi. PROXYCENTER S.A.

The petrol station is operated by PROXYCENTER S.A. and is located at 35, rue de Medernach, L-7619 Larochette.
vii. BOMBICHT CARBURANTS S.à r.l.

The petrol station is operated by BOMBICHT CARBURANTS S.à r.l. and is located at Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven.

viii. TC BREVER S.à r.l.

The petrol station is operated by TC BREVER S.à r.l. and is located at 7, Stawelerstroos, L-9964 Huldange.

B. List of assets and liabilities and/or rights and obligations to be transferred

All assets and liabilities and/or rights and obligations held by the Company to be Divided with respect to the Sites listed above under Section A of this Schedule 1, including in particular:

- to the extent these are present in the assets and liabilities of the Company to be Divided, to the extent these are present at the time of the Division and to the extent that these pertain to one of the CORS Sites, CODO Sites or DODO Sites:

(a) all assumed receivables of the Company to be Divided;

(b) all obligations (contractual, statutory or otherwise) of the Company to be Divided, regardless of the time at which these obligations have arisen;

From the aforementioned assets and liabilities, the intellectual property rights are expressly not included in the Division;

- to the extent these are present in the assets and liabilities of the Company to be Divided, to the extent these are present at the time of the Division and to the extent that these pertain to one of the CORS Sites or CODO Sites:

(a) all contracts, interests, permits, acknowledgments, concessions, safety data sheets, securities and collaterals;

(b) goodwill;

(c) motor fuel stock;

(d) all inventory at or around one of the CORS Sites or CODO Sites (including but not limited to: pumps, pipes, tanks, outdoor payment terminals) insofar as these are owned by the Company to be Divided, on the understanding that the Division does not include the back-office system, software, and the intellectual property rights;

- the rights and obligations arising from lease agreements, including lease-out agreements, entered into in respect of the CORS Sites and / or the CODO Sites;

- all the supply agreements as in force at the time of the Division and the rights and obligations arising there from, which agreements have been entered into by the Company to be Divided in respect of the DODO Sites and the CODO Sites. On the day of the signing of the Draft Terms of Division eight (8) supply agreements in respect of the DODO sites and three (3) supply agreements in respect of the CODO sites are concerned;

- to the extent these are present in the assets and liabilities of the Company to be Divided, to the extent these are present at the time of the Division and to the extent that these pertain to one of the DODO Sites:

(a) the loan agreement(s) as in force at the time of the Division entered into by the Company to be Divided with one or more dealer(s) of one or more DODO Sites.

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET DE SCISSION

Le conseil de gérance d'ESSO LUXEMBOURG, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de seize millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-huit euros (EUR 16.775.588,-), avec siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7310 (la «Société Transférante») et le conseil de gérance de Fuelsco, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille euros (EUR 20.000,-), avec siège social au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183947, (la «Société Récipiendaire»), ont préparé le projet de scission suivant (le «Projet de Scission»), conformément à l'article 289 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

Préambule

Le conseil de gérance de la Société Transférante et le conseil de gérance de la Société Récipiendaire proposent une scission partielle de la Société Transférante par le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif de la Société Transférante, sans dissolution de la Société Transférante, à la Société Récipiendaire conformément aux articles 287, 289 et suivants de la Loi (la «Scission»). Le patrimoine actif et passif faisant l'objet du transfert comprend les stations d'essence,

et/ou les biens s'y rattachant, les obligations et droits, dans l'aire géographique du Luxembourg, tels que décrits à la section 8 ci-dessous (les «Activités Transférées»).

La Scission sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des associés de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire, conformément à l'article 291 de la Loi.

Le Projet de Scission sera publié dans le journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un (1) mois avant les assemblées générales des associés de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire qui sont appelées à se prononcer sur le Projet de Scission.

1. Forme sociale - Dénomination - Siège social des sociétés participant à la scission.

1.1. SOCIÉTÉ TRANSFERANTE

La Société Transférante existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom «ESSO Luxembourg». Le siège social de la Société Transférante est sis au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7310.

1.2. SOCIÉTÉ RÉCIPIENDAIRE

La Société Récipiendaire existe sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom «Fuelsco». Le siège social de la Société Récipiendaire est sis au 20, rue de l'Industrie, L-8069 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183947.

2. Rapport d'échange des parts sociales et montant de la soule le cas échéant. En contrepartie du transfert par la Société Transférante, qui sera opéré à la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous), de l'ensemble du patrimoine actif et passif ayant trait aux Activités Transférées, la Société Récipiendaire devra attribuer aux associés de la Société Transférante les parts sociales de la Société Récipiendaire qui seront alors émises et entièrement libérées; la Société Transférante poursuivra son existence légale.

En contrepartie du transfert par la Société Transférante des Activités Transférées, la Société Récipiendaire émettra 1 (une) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) libérées (les «Parts Sociales»).

Comme l'associé unique de la Société Transférante est également l'associé unique de la Société Récipiendaire, toutes les Parts Sociales à émettre par la Société Récipiendaire seront attribuées à l'associé unique de la Société Transférante.

La différence entre la valeur des Activités Transférées et la valeur comptable des Parts Sociales attribuées à l'associé unique de la Société Transférante en contrepartie du transfert des Activités Transférées sera enregistrée dans les comptes de prime d'émission, réserve légale et report à nouveau de la Société Récipiendaire.

Aucun paiement en numéraire ne sera effectué au profit de l'associé unique de la Société Transférante.

3. Modalités de remise des parts sociales de la société récipiendaire. À la suite de l'attribution des Parts Sociales nouvellement émises par la Société Récipiendaire à l'associé unique de la Société Transférante, les Parts Sociales seront enregistrées dans le registre des associés de la Société Récipiendaire.

La Société Récipiendaire n'émettra pas d'attestations de parts sociales, et elle n'attribuera pas et ne délivrera pas de coupures de parts sociales.

4. Droit de participation aux bénéfices. Les Parts Sociales nouvellement émises devant être attribuées par la Société Récipiendaire à l'associé unique de la Société Transférante lui donneront droit aux bénéfices de la Société Récipiendaire et ainsi leur donneront droit aux dividendes de la Société Récipiendaire à compter de la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous).

5. Date d'effet - Effectivité de la scission à des fins comptables. La Scission prendra effet entre la Société Transférante et la Société Récipiendaire, et la Scission entraînera ipso jure (de plein droit) le transfert universel du patrimoine actif et passif des Activités Transférées de la Société Transférante à la Société Récipiendaire, à compter du jour où les assemblées générales des associés de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire, qui se tiendront le 25 mars 2015, approuveront la Scission (la «Date d'Effet»).

La Scission prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication des actes notariés actant les résolutions prises par l'associé unique lors de l'assemblée générale des associés de la Société Transférante et par l'associé unique lors de l'assemblée générale des associés de la Société Récipiendaire dans le journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société Récipiendaire deviendra le propriétaire légal du patrimoine actif et passif transféré des Activités Transférées à la Date d'Effet.

Du point de vue comptable, le transfert des Activités Transférées à la Société Récipiendaire sera réputé être effectif à compter de la Date d'Effet, de même que l'exercice des activités relevant du patrimoine actif et passif au nom de la Société Récipiendaire.

6. Avantages particuliers accordés aux associés et autres porteurs de titres. Aucun avantage particulier ne sera accordé par la Société Récipiendaire à l'associé unique de la Société Transférante.

7. Avantages particuliers attribués à l'expert, aux membres des conseils d'administration/de gérance et au réviseur d'entreprises agréé. Aucun avantage particulier (au sens de l'article 289 (2) g) de la Loi) ne sera accordé à l'expert, aux membres des conseils de gérance ou au réviseur d'entreprises agréé des sociétés parties à la Scission.

8. Patrimoine actif et passif transféré. La Société Transférante transférera à la Société Récipiendaire l'ensemble du patrimoine actif et passif correspondant aux Activités Transférées.

Le patrimoine actif et passif devant être transféré par la Société Transférante à la Société Récipiendaire est décrit à l'Annexe 1 de ce Projet de Scission, y compris, et ce afin de lever toute ambiguïté, tous les droits, privilèges et charges liés aux Activités Transférées.

Le patrimoine actif et passif des Activités Transférées de la Société Transférante devra être transféré à la Société Récipiendaire tel qu'il se trouve à la Date d'Effet et à sa valeur comptable.

Tout le patrimoine actif et passif de la Société Transférante qui n'est pas mentionné comme étant transféré à la Société Récipiendaire, c'est-à-dire l'ensemble du patrimoine actif ne faisant pas partie des Activités Transférées, sera conservé par la Société Transférante.

La Scission n'entraînera pas la dissolution de la Société Transférante.

9. Attribution des parts sociales de la société récipiendaire aux associés de la société transférante. Les Parts Sociales devant être émises par la Société Récipiendaire seront attribuées et distribuées à l'associé unique de la Société Transférante.

10. Documents disponibles pour examen. L'associé unique de la Société Transférante étant également l'associé unique de la Société Récipiendaire a le droit d'examiner aux sièges sociaux respectifs de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire, au moins un (1) mois avant la date des assemblées générales des associés de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire, appelées à se prononcer sur le Projet de Scission, les documents suivants:

- ce Projet de Scission;
- les comptes annuels audités ainsi que les rapports de gestion de la Société Transférante des trois derniers exercices clôturés aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013; et
- les comptes annuels de la Société Récipiendaire au 31 décembre 2014.

L'associé unique de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire peut obtenir une copie de ces documents sans frais et sur simple demande.

11. Formalités de la scission. La Société Récipiendaire effectuera à ses frais toutes les formalités requises par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de mettre en oeuvre et d'assurer l'effectivité du transfert des Activités Transférées de la Société Transférante à la Société Récipiendaire.

Dans la mesure où la Loi l'impose, ou si cela est jugé nécessaire ou utile, la Société Transférante et la Société Récipiendaire devront signer tout contrat ou document qui serait requis pour effectuer le transfert de l'actif et du passif relatif aux Activités Transférées de la Société Transférante à la Société Récipiendaire.

Le présent Projet de Scission est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait le 18 février 2015 par le conseil de gérance d'ESSO LUXEMBOURG et par le conseil de gérance de Fuelsco.

Annexe 1. Patrimoine actif et passif transféré

A. Liste des stations d'essence dont les actifs et passifs et/ou les droits et obligations vont être transférés

- Les stations d'essence dont la Société Transférante est propriétaire ou les a louées et qui sont opérées par Retail Operating Company Luxembourg S.à r.l. (les «Sites CORS»)

i. ESSO TERRE ROUGE

La station d'essence ESSO Terre Rouge est sise au 59, rue d'Audun, L-4018 Esch-sur-Alzette et louée par la Société Transférante.

ii. ESSO DUDELANGE

La station d'essence ESSO DUDELANGE est sise au 132, route de Luxembourg, L-3515 Dudelange et Société Transférante en est propriétaire. Les biens immobiliers sont inscrits au cadastre luxembourgeois et ont la désignation suivante:

Commune de DUDELANGE, Section B de BURANGE:

- (i) Numéro 20/4654, lieu-dit «route de Luxembourg», place, contenant 4a92ca;
- (ii) Numéro 19/5608, lieu-dit «route de Luxembourg», place, contenant 13a71ca;
- (iii) Numéro 20/4478, lieu-dit «route de Luxembourg», place, contenant 10a42ca.

iii. ESSO CHARLES DE GAULLE

La station d'essence Esso Charles de Gaulle est sise au 306, boulevard Charles de Gaulle, L-4083 Esch-sur-Alzette et la Société Transférante en est propriétaire. Les biens immobiliers sont inscrits au cadastre luxembourgeois et ont la désignation suivante:

Commune d'ESCH-SUR-ALZETTE, Section A de ESCH-NORD:

(i) Numéro 2347/13801, lieu-dit «boulevard Charles de Gaulle», place (occupée), contenant 15a00ca;

(ii) Numéro 2347/15835, lieu-dit «boulevard Charles de Gaulle», place (occupée), contenant 7a26ca.

iv. ESSO FRISANGE

La station d'essence Esso Frisange est sise au 24, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange et la Société Transférante en est propriétaire. Le bien immobilier est inscrit au cadastre luxembourgeois et a la désignation suivante:

Commune de FRISANGE, Section B de FRISANGE:

(i) Numéro 1070/2637, lieu-dit «Robert Schuman Strooss», place (occupée), contenant 30a90ca.

v. ESSO SANDWEILER

La station d'essence Esso Sandweiler est sise au 1, route de Remich, L-5250 Sandweiler et la Société Transférante en est propriétaire. Les biens immobiliers sont inscrits au cadastre luxembourgeois et ont la désignation suivante:

Commune de SANDWEILER, Section A de SANDWEILER:

(i) Numéro 984/3923, lieu-dit «rue de Remich», place (occupée), contenant 6a61ca;

(ii) Numéro 987/3097, lieu-dit «rue d'Oetrange», place (occupée), contenant 7a17ca.

vi. ESSO STEINFORT

La station d'essence Esso Steinfort est sise au 105, rue de Luxembourg, L-8440 Steinfort et la Société Transférante en est propriétaire. Le bien immobilier est inscrit au cadastre luxembourgeois et a la désignation suivante:

Commune de STEINFORT, Section A de STEINFORT:

Numéro 572/2733, lieu-dit «rue de Luxembourg», place (occupée), contenant 12a82ca.

vii. ESSO SENNINGERBERG

La station d'essence Esso Senningerberg est sise au 40, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et la Société Transférante en est partiellement propriétaire et l'a partiellement louée (y compris pour les besoins de cette Annexe 1, le terrain appartenant à la Société Transférante qui est sis à côté de la station d'essence Esso Senningerberg, sis au 42 route de Trèves, L-2633 Senningerberg).

Le bien immobilier est inscrit au cadastre luxembourgeois et a la désignation suivante:

Commune de NIEDERANVEN, Section B de SENNINGEN:

Numéro 1190/4163, lieu-dit «route de Trèves», place (occupée), contenant 34a98ca.

viii. ESSO REMERSCHEN

La station d'essence Esso Remerschen est sise au 3, Schengerwis, L-5439 Remerschen et est louée par la Société Transférante. Le bien immobilier est inscrit au cadastre luxembourgeois et a la désignation suivante:

Commune de SCHENGEN, Section RC de FLOUER:

Numéro 1940/490, lieu-dit «Schengerwis», place (occupée), contenant 1ha05a71ca.

La commune de Schengen est propriétaire du bien immobilier mentionné ci-dessus et la Société Transférante est le superficière.

- Les stations d'essence dont la Société Transférante est propriétaire ou les a louées et qui sont opérées par des distributeurs indépendants (les «Sites CODO»):

i. ESSO MARTELANGE

La station d'essence Esso Martelange est opérée par Petroced S.à r.l. et est sise au 7, route d'Arlon, L-8832 Rombach-Martelange et est louée par la Société Transférante.

ii. ESSO DIFFERDANGE

La station d'essence Esso Differdange est opérée par SNACK & SHOP CARLO BERNARD S.à r.l. et est sise au 70, avenue de la Liberté, L-4601 Differdange et la Société Transférante en est propriétaire. Le bien immobilier est inscrit au cadastre luxembourgeois et a la désignation suivante:

Commune de DIFFERDANGE, Section A de NIEDERCORN:

Numéro 2567/7773, lieu-dit «avenue de la Liberté», place (occupée), contenant 17a53ca.

iii. ESSO REMICH

La station d'essence Esso Remich est opérée par Loer GmbH et est sise au 9, route de l'Europe, L-5531 Remich et la Société Transférante en est partiellement propriétaire et l'a partiellement louée. Le bien immobilier est inscrit au cadastre luxembourgeois et a la désignation suivante:

Commune de REMICH, Section A de BOIS:

Numéro 425/1913, lieu-dit «route de l'Europe», place (occupée), contenant 7a41ca.

- Les stations d'essence qui appartiennent et qui sont opérées par les distributeurs indépendants suivants (les «Sites DODO», ensemble avec les Sites CORS et les Sites CODO, les «Sites»):

i. M. et Mme M. HABSCHEID-CLESEN

La station d'essence est opérée par M. et Mme M. HABSCHEID-CLESEN et est sise au 4, route de Bastogne, L-9631 Allerborn.

ii. SOMOLI S.à r.l.

La station d'essence est opérée par SOMOLI S.à r.l. et est sise au 25, route de Mondorf, L-3337 Hellange.

iii. JALIS S.à r.l.

La station d'essence est opérée par JALIS S.à r.l. et est sise au 485, route de Longwy, L-4832 Rodange.

iv. M. et Mme F. LEISEN-NERO

La station d'essence est opérée par M. et Mme F. LEISEN-NERO et est sise au 487, route de Longwy, L-4832 Rodange.

v. PAGOS S.à r.l.

La station d'essence est opérée par PAGOS S.à r.l. et est sise au 12-14, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

vi. PROXICENTER S.A.

La station d'essence est opérée par PROXICENTER S.A. et est sise au 35, rue de Medernach, L-7619 Larochette.

vii. BOMBICHT CARBURANTS S.à r.l.

La station d'essence est opérée par BOMBICHT CARBURANTS S.à r.l. et est sise Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven.

viii. TC BREVER S.à r.l.

La station d'essence est opérée par TC BREVER S.à r.l. et est sise au 7, Stawelerstroos, L-9964 Huldange.

B. Liste des actifs et passifs et/ou les droits et obligations à transférer

Tous les actifs et passifs et/ou droits et obligations détenus par la Société Transférante en relation avec les Sites mentionnés à la Section A ci-dessus de cette Annexe 1, comprenant en particulier:

- dans la mesure où ceux-ci sont présents dans les actifs et passifs de la Société Transférante, dans la mesure où ceux-ci sont présents au moment de la Division et dans la mesure où ceux-ci se rapportent à l'un des Sites CORS, Sites CODO ou Sites DODO:

(a) toutes les créances contractées de la Société Transférante;

(b) toutes les obligations (contractuelles, statutaires, ou autre) de la Société Transférante, indépendamment de la date à laquelle ces obligations ont surgi;

Des actifs et passifs susmentionnés, les droits de propriété intellectuelle ne sont expressément pas inclus dans la Division;

- dans la mesure où ceux-ci sont présents dans les actifs et passifs de la Société à être divisé, dans la mesure où ceux-ci sont présents au moment de la Division et dans la mesure où ceux-ci se rapportent à l'un des Sites CORS ou Sites CODO:

(a) tous les contrats, les intérêts, les autorisations, les accusés de réception, les concessions, les fiches de données de sécurité, les titres et les garanties;

(b) l'écart d'acquisition;

(c) les stocks de carburant;

(d) tous les stocks à ou autour de l'un des Sites CORS ou Sites CODO (y compris mais sans s'y limiter: les pompes, les tuyaux, les réservoirs, terminaux de paiement extérieurs) dans la mesure où ceux-ci sont la propriété de la Société Transférante, il est entendu que la Division ne comprend pas le système Backoffice, les logiciels et les droits de propriété intellectuelle;

- les droits et obligations découlant des contrats de location, y compris les contrats lease-out, conclus en relation avec les Sites CORS et / ou les Sites CODO;

- tous les contrats d'approvisionnement qui sont en vigueur au moment de la Division et les droits et obligations qui en découlent, qui ont été conclus par la Société Transférante en relation avec les Sites DODO et les Sites CODO. Le jour de la signature du Projet de Scission, huit (8) des contrats d'approvisionnement concernant les Sites DODO et trois (3) des contrats d'approvisionnement concernant les Sites CODO sont concernés;

- dans la mesure où ceux-ci sont présents dans les actifs et passifs de la Société à être divisé, dans la mesure où ceux-ci sont présents au moment de la Division et dans la mesure où ceux-ci se rapportent à l'un des Sites DODO:

(a) le/les contrat(s) de prêt en vigueur au moment de la Division conclu(s) par la Société Transférante avec un ou plusieurs distributeur(s) d'un ou plusieurs Sites DODO.

Référence de publication: 2015030399/468.

(150033227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

KSK IVV, Fonds Commun de Placement.

Die International Fund Management S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement à compartiments multiples) KSK IVV teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Teilfonds KSK IVV Trend-Plus am 16. Februar 2015 abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im Februar 2015.

International Fund Management S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2015031248/775/12.

Amundi RE Property FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

MISE EN LIQUIDATION

*Extrait des résolutions circulaires unanimes de la Société
en date du 22 décembre 2014*

La Société a pris la résolution suivante:

- de mettre en liquidation le fonds Amundi RE Property FCP-FIS, avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2015.

AMUNDI REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A.

Agissant au nom et pour le compte de

AMUNDI RE PROPERTY FCP-FIS

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2015031405/15.

AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.112,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.774.

AMP CAPITAL INVESTORS (CLH NO.2) B.V.

besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid

Statutory seat: Breda, the Netherlands

Address: Schiphol Boulevard 231,1118 BH Schiphol, the Netherlands

Dutch Trade Register of the Chamber of Commerce: number 20134876

(the "Absorbed Company")

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of the month of February.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

(i) Mr. Frank STOLZ and Mr. Chris OBERHAG, notary clerks, with professional address at Résidence du Midi, 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

on behalf of the board of managers of AMP Capital Investors (CLH No.1) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B141.774, hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

by virtue of a proxy given by the board of managers of the Absorbing Company dated 12 February 2015; and

(ii) Mr. Frank STOLZ and Mr. Chris OBERHAG, notary clerks, with professional address at Résidence du Midi, 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

on behalf of the board of directors of AMP CAPITAL INVESTORS (CLH NO.2) B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its statutory seat in Breda, the Netherlands, and its address on Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce, under number 20134876 hereinafter referred to as the "Absorbed Company",

by virtue of a proxy given by the board of managers of the Absorbed Company dated 11 February 2015.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as stated here above, have requested the notary to record in the notarial form the present common merger project (the "Merger Project") relating to the Absorbing Company and the Absorbed Company (together being referred to herein as the "Merging Companies") as follows:

WHEREAS:

The Absorbing Company is a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B141.774, incorporated pursuant to a notarial deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 12 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2445 on 7 October 2008, page 117332. The subscribed capital of the Absorbing Company is set at fifty four thousand one hundred and twelve euro (EUR 54,112.-), fully paid up.

The Absorbed Company is a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), incorporated under the laws of the Netherlands, having its statutory seat in Breda, the Netherlands, and its address at Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, the Netherlands, registered with the Dutch trade register of the Chamber of Commerce under number 20134876.

The management boards of the Merging Companies submit the proposal of a merger by absorption of the Absorbed Company into the Absorbing Company in accordance with the provisions of articles 261 and following of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "Law") and Title 2.7 of the Dutch Civil Code (the "DCC") (the "Merger").

The proposed Merger is subject to the condition that the shareholders of the Absorbing Company approve the present Merger Project at an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company (the "Extraordinary General Meeting") that will take place following one (1) month from the date of publication of the present Merger Project in the Mémorial, in the Dutch National Gazette (Staatscouranf) and in a Dutch daily newspaper, in conformity with the Law and article 2:314 paragraph 3 and 333e paragraph 1 of the DCC.

The effective date of the Merger shall be the date of publication of the notarial deed enacting the Extraordinary General Meeting in conformity with article 273ter (1) of the Law (the "Effective Date").

IT IS AGREED as follows:

1. The Merging Companies intend to effectuate on or around the month of March 2015 or at any date thereafter, the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company in accordance with the provisions of articles 261 and following of the Law and Title 2.7 of the DCC.

2. The articles of incorporation of the Absorbing Company are attached to this Merger Project as Appendix 1 and will not be amended on occasion of this Merger.

3. The Absorbing Company is the owner of eighteen thousand (18,000) ordinary shares, each share with a par value of one euro (EUR 1), numbered 1 up to and including 18,000, in the capital of the Absorbed Company, representing the entirety (100%) of the share capital of the Absorbed Company.

4. Based on interim accounts of the Absorbed Company as at 31 December 2014, which interim account have been used to establish the terms and conditions of the Merger, the Absorbed Company has a total of Consolidated assets of eighteen millions five thousand six hundred and forty euro (EUR 18,005,640.-) and a total of Consolidated liabilities of fifty-six thousand nine hundred and fifteen euro (EUR 56,915.-). The assets and liabilities of the Absorbed Company that will become the assets and liabilities of the Absorbing Company have been valued in accordance with Luxembourg and Dutch legal requirements.

5. At present the board of managers of the Absorbing Company is constituted as follows:

(1) Mrs. Virginia Strelen, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

(2) Mr. Manish Aggarwal, professionally residing at, Berkeley Square, fourth floor, Berkeley Square House, London, WI J6 BX, United Kingdom; and

(3) Mr. Wim Ritz, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The composition of the management board of the Absorbing Company shall not be amended on occasion of this Merger.

6. All of the assets and liabilities (apport d'universalité de patrimoine) of the Absorbed Company will be contributed to the Absorbing Company, in accordance with article 257 and following of the Law, with effect as of 16 March 2015. All respective profits made and losses incurred by the Absorbed Company from that date on will be regarded as having been, from an accounting point of view, made and incurred in the name and on the account of the Absorbing Company.

7. There are no intended measures in connection with the transfer of the shareholding in the Absorbed Company.

8. The activities of the Absorbed Company shall be continued by the Absorbing Company.

9. As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled. The mandates of the managers of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

10. No specific advantages will be granted to the board members of the Merging Companies or to others in occasion of this Merger.

11. In accordance with article 263 and 279 (2) of the Law, the Merger shall be approved by the Extraordinary General Meeting. The resolution to enter into the Merger does not require the prior approval of a body of the Absorbed Company, nor does the resolution to enter into the Merger require the prior approval of a third party.

12. The Merger will not have any impact on the amount of goodwill of the Absorbing Company.

13. The balance of the distributable reserves of the Absorbed Company shall be added to the balance of the distributable reserves of the Absorbing Company as a result of the Merger. The shareholders of the Absorbing Company after the Merger shall be entitled to the balance of these reserves pro rata their nominal shareholding in the share capital of the Absorbing Company.

14. There are neither shareholders having special rights, nor holders of other securities than shares in the Merging Companies. Therefore no special rights are due and no compensation shall be paid to anyone on account of the Absorbing Company.

15. Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have any employees and therefore, this Merger will have no consequences with regard to employment.

16. Since none of the Merging Companies has any employees, there is no requirement for a procedure regarding the determination of regulations in respect of co-determination of the employees in the Absorbing Company.

17. Since the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, there is no shareholder of the Absorbed Company opposing to this Merger, in which case such shareholder could receive compensation in accordance with article 2:333h of the DCC.

18. The Merger shall be effective and will have the effects provided for by article 274 of the Law as of the Effective Date.

19. The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the Merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities by the Absorbed Company.

20. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities contributed to the Absorbing Company and to execute such transfer instruments and assignments.

21. The books and documents of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company as long as required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

22. The Merger Project shall be available at the registered office of each one of the Merging Companies for inspection by their respective shareholders one month at least prior to the date of the Extraordinary General Meeting referred to above, together with (i) the annual accounts and management reports for the financial years ending on 31 December 2012, 31 December 2013 and 31 December 2014 of the Absorbing Company and (ii) the annual accounts and management reports for the financial years ending on 31 December 2011, 31 December 2012 and 31 December 2013 and the interim accounts as per 31 December 2014 of the Absorbed Company.

23. Formalities - Absorbing Company The Absorbing Company will:

- carry out all legal formalities of publication concerning the Merger;
- carry out on its own behalf all declarations and formalities with regard to all administration which are necessary to register in its name the assets transferred;
- carry out all formalities to render the transfer of assets and rights valid vis-à-vis third parties.

24. Transfer and delivery of titles

At the Effective Date, the Absorbed Company will render and deliver to the Absorbing Company all originals of all corporate documents, accounting books as well as all other accounting documents, ownership titles and any other documents certifying ownership related to all assets, documentation as to realized transactions, movable assets as well as all contracts (loans, employment, fiduciary, etc.) archives and any other documents related to assets and rights transferred.

25. Charges and fees

All charges and fees due as a result of the Merger (other than legal fees) shall be borne by the Absorbing Company.

Information to the creditors of the Merging Companies

During two months following the date of publication of the decision approving the Merger by the shareholders of the Merging Companies, creditors of the Merging Companies whose claims pre-date such a date, may apply to the judge presiding the chamber of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or un-matured debts where the merger would make such protection necessary.

The creditors of the Merging Companies may obtain, free of charge, information on the arrangements made for the exercise of their rights at the registered office/address of the Merging Companies.

Statement

The present deed is worded in English, followed by a French version. The parties agree that in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In accordance with article 271 of the Law, the undersigned notary certifies the legality of the present Merger Project.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing [person(s)], and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de février.

Par devant Nous Maître Marc LOESCH, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

(i) Monsieur Frank STOLZ et Monsieur Chris OBERHAG, clerks de notaire, avec adresse professionnelle à Résidence du Midi, 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

au nom et pour le compte du conseil de gérance de AMP CAPITAL INVESTORS (CLH NO.1) S.A R.L., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141.774, ci-après dénommée la "Société Absorbante",

en vertu d'une procuration donnée par tous les membres du conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 12 février 2015; et

(ii) Monsieur Frank STOLZ et Monsieur Chris OBERHAG, clerks de notaire, avec adresse professionnelle à Résidence du Midi, 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

au nom et pour le compte du conseil de gérance de AMP CAPITAL INVESTORS (CLH NO.2) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) établie sous le droit néerlandais, enregistrée avec le registre de commerce de la chambre de commerce sous le numéro 20134876, avec siège statutaire à Bréda, aux Pays-Bas et adresse à Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, aux Pays-Bas (the "Société Absorbée"),

en vertu d'une procuration donnée par les membres du conseil de gérance de la Société Absorbée en date du 11 février 2015.

Lesquelles procurations signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant comme mentionnées ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer le présent projet de fusion sous la forme notariée (le "Projet de Fusion") concernant la Société Absorbante et la Société Absorbée (ensemble, ci-après dénommées les "Sociétés qui Fusionnent") comme il suit:

ATTENDU QUE:

La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141.774 constituée en vertu d'un acte de Me Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 Septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 2445 le 7 octobre 2008, page 117332. Le capital souscrit de la Société Absorbante est de cinquante-quatre mille cent douze euros (EUR 54,112.-), entièrement libéré.

La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), établie sous le droit néerlandais, avec siège statutaire à Bréda, aux Pays-Bas et adresse à Schiphol Boulevard 231, 1118 BH Schiphol, aux Pays-Bas, enregistrée avec le registre de commerce de la chambre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 20134876.

Les conseils de gérance des Sociétés qui Fusionnent soumettent la proposition de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, en accord avec les articles 261 et suivant de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") et Titre 2.7 du Code Civil Néerlandais (le "CCN") (la "Fusion").

La Fusion proposée est sous réserve de l'approbation par les associés de la Société Absorbante du présent Projet de Fusion lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante (l'"Assemblée Générale Extraordinaire") qui aura lieu dans le délai d'un (1) mois suivant la date de publication du présent projet de fusion au Mémorial ainsi que dans un quotidien néerlandais (Staatscourant) et à l'article 2:314 paragraphe 3 et 333e paragraphe 1 du CCN.

La date d'effet de la Fusion doit être la date de publication de l'acte notarié actant l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément à l'article 273ter(1) de la Loi (la "Date d'Effet").

IL EST CONVENU ce qui suit:

1. Les Sociétés qui Fusionnent envisagent d'effectuer pendant ou aux alentours du mois de mars 2015 ou toute autre date par la suite, la fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément aux articles 261 et suivant de la Loi et Titre 2.7 du CCN.

2. Les statuts de la Société Absorbante sont attachés à ce Projet de Fusion comme Annexe 1 et ne seront pas modifiés à l'occasion de cette Fusion.

3. La Société Absorbante détient dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, numérotés de 1 à 18,000 inclus, dans le capital social de la Société Absorbée, représentant l'entièreté (100%) du capital social de la Société Absorbée.

4. Sur la base des comptes intérimaires en date du 31 décembre 2014, qui ont été utilisés afin d'établir les termes et conditions de la Fusion, la Société Absorbée a un total d'actifs consolidés de dix huit million cinq mille six cent quarante euro (EUR 18.005.640,-) et un total de passifs consolidés de cinquante six mille neuf cent quinze euro (EUR 56.915,-). L'actif et le passif de la Société Absorbée qui vont devenir l'actif et le passif de la Société Absorbante ont été évalués conformément aux exigences légales luxembourgeoises et néerlandaises.

5. Actuellement, le conseil de gérance de la Société Absorbante est constitué comme suit:

1) Mrs. Virginia Strelen, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

2) Mr. Manish Aggarwal, professionally residing at, Berkeley Square, fourth floor, Berkeley Square House, London, W1 J6 BX, United Kingdom; and

3) Mr. Wim Rits, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

La composition du conseil de gérance de la Société Absorbante ne sera pas modifiée à l'occasion de cette Fusion.

6. Tous les actifs et le passif (apport d'universalité de patrimoine) de la Société Absorbée seront apportés à la Société Absorbante, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi, avec effet au 16 mars 2015. Tous les bénéfices réalisés et les pertes supportées par la Société Absorbée à partir de cette date seront considérés comme ayant, d'un point de vue comptable, été réalisés et supportés au nom et pour le compte de la Société Absorbante.

7. Il n'est pas envisagé de prendre des mesures relatives à la cession des participations dans la Société Absorbée.

8. Les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante.

9. Suite à la Fusion, la Société Absorbée doit cesser d'exister et toutes ses parts sociales émises doivent être annulées. Les mandats des gérants de la Société Absorbée cesseront à la Date d'Effet.

10. Aucun avantage particulier ne sera accordé aux membres des organes de gestions des Sociétés qui Fusionnent ou à d'autres à l'occasion de la Fusion.

11. Conformément aux articles 263 et 279 (2) de la Loi, la Fusion doit être approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. La résolution de conclure la Fusion ne requiert ni le consentement préalable d'un organe de la Société Absorbée, ni le consentement préalable d'une tierce partie.

12. La Fusion n'aura pas d'impact sur la valeur de la Société Absorbante.

13. Le solde des réserves distribuables de la Société Absorbée doit être ajouté au solde des réserves distribuables de la Société Absorbante comme conséquence de la Fusion. Les associés de la Société Absorbante après la Fusion auront droit au solde de ces réserves proportionnellement à leurs participations nominales dans le capital social de la Société Absorbante.

14. Il n'y a aucun associé ayant des droits spéciaux, ni aucun détenteur d'autres titres que les parts sociales des Sociétés qui Fusionnent. Par conséquent, aucun droit spécial n'est dû et aucune compensation ne doit être payée à quelqu'un pour le compte de la Société Absorbante.

15. Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont d'employés et par conséquent, cette Fusion n'aura aucune conséquence sur l'emploi.

16. Etant donné qu'aucune des Sociétés qui Fusionnent n'a d'employé, une procédure concernant la détermination d'une réglementation de codétermination des employés dans la Société Absorbante n'est pas requise.

17. Etant entendu que seule la Société Absorbante est associée dans la Société Absorbée, il n'y a aucun associé de la Société Absorbée s'opposant à cette Fusion et pouvant prétendre recevoir une compensation conformément à l'article 2:333h du CCN.

18. La Fusion doit être effective et aura les effets mentionnés dans l'article 274 de la Loi à la Date d'Effet.

19. La Société Absorbante doit mener elle-même les formalités, incluant les annonces telles que requises par la loi, qui sont nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et la cession et transfert de l'actif et du passif par la Société Absorbée.

20. Dans la mesure où cela est requis par la loi ou considéré comme nécessaire ou utile, des instruments appropriés de cession doivent être signés par les Sociétés qui Fusionnent pour effectuer la cession de l'actif et du passif apportés à la Société Absorbante et de signer ces instruments de cession et transfert.

21. Les livres et documents de la Société Absorbée doivent être conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que le requiert les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22. Le Projet de Fusion doit être disponible au siège social de chacune des Sociétés qui Fusionnent pour inspection par leurs associés respectifs un mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire mentionnée ci-dessus, ensemble avec (i) les comptes annuels et les rapports des gérants pour les périodes se terminant le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014 pour la Société Absorbante et (ii) les comptes annuels et les rapports des

gérants pour les périodes se terminant le 31 décembre 2011, le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2013 et les comptes intérimaires au 31 décembre 2014 pour la Société Absorbée.

23. Formalités - Société Absorbante La Société Absorbante:

- procédera à toutes les formalités légales de publication concernant la Fusion;
- procédera pour son propre compte à toutes les déclarations et formalités concernant les démarches qui sont nécessaires pour enregistrer à son nom les actifs cédés;
- procédera aux formalités pour rendre la cession des actifs et droits valides vis-à-vis des tiers.

24. Cession et délivrance de titres

A la Date d'Effet, la Société Absorbée fournira et délivrera à la Société Absorbante tous les originaux de tous les documents sociaux, livres comptables ainsi que tous les autres documents comptables, titres de propriété et tout autres documents certifiant la propriété de tous les actifs, documentation de transactions réalisées, biens mobiliers ainsi que les contrats (prêts, travail, fiducie, etc.) archives et tous autres documents relatifs aux actifs et droits cédés.

25. Frais et coûts

Tous les frais et coûts liés à la Fusion (autre que les frais légaux) seront supportés par la Société Absorbante.

Information aux créanciers des Sociétés qui Fusionnent

Pendant les deux mois qui suivent la date de la publication de la décision approuvant la Fusion par les associés des Sociétés qui Fusionnent, les créanciers des Sociétés qui Fusionnent dont les créances sont antérieures à ladite date, peuvent demander au juge qui préside la chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale en référé, d'obtenir des garanties pour toute dette arrivée à échéance ou non-échue quand la fusion rendrait nécessaire une telle protection.

Les créanciers des Sociétés qui Fusionnent peuvent, sans frais, obtenir des informations sur les arrangements pris pour l'exercice de leurs droits au siège social/à l'adresse des Sociétés qui Fusionnent.

Déclaration

Le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. Les parties consentent qu'en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 18 février 2015. GAC/2015/1376. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 février 2015.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at fifty four thousand one hundred and twelve euro (EUR 54,112) represented by fifty four thousand one hundred and twelve (54,112) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no Personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders: owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Suit la traduction française du texte qui précède: I. Dénomination - siège social - objet social - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (CLH No. 1) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société

ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cinquante-quatre mille cent douze euros (EUR 54,112), représenté par cinquante-quatre mille cent douze (54,112) parts sociales sous forme nominative d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Référence de publication: 2015030243/613.

(150033297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2015.

C.T.A.M. S.A., Carlo Tassara Assets Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.494.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2015, que:

Est mis fin au mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé actuel, à savoir H.R.T. Révision S.A..

Est nommé en son remplacement, et ceci pour une durée d'un an, son mandat prendra fin lors de l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social au 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 183.652.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015011160/15.

(150013093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

ABC Container G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Merttert, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 69.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011070/10.

(150013567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.160,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.546.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 janvier 2015 que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 30 décembre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société:

- Madame Myriam Radi, née le 3 juin 1972 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, né le 8 janvier 1968 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Mark A. Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Myriam Radi, prénommée,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015011408/32.

(150012758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Montefiore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 56.589.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011520/10.

(150013471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Montis Construct Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4811 Rodange, 31, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015011521/10.

(150013057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2015.
